

Note de vision de l'APBMT : Avenir de la médecine du travail en Belgique

Novembre 2024

Introduction

À l'heure où les soins de santé et le monde du travail évoluent rapidement, la médecine du travail est confrontée à des défis de taille. Le rôle du médecin du travail passe d'une simple analyse des risques et d'une surveillance de la santé à un rôle central englobant la prévention, la collaboration et les soins intégrés. Ce rôle a été mis en évidence lors de la pandémie de COVID-19, où l'expertise du médecin du travail s'est révélée inestimable.

Notre vision de l'avenir de la médecine du travail consiste à mettre davantage l'accent sur un travail sain et faisable pour tous, en accordant une attention particulière aux travailleurs vulnérables. Dans ce domaine, la prévention est essentielle pour réduire l'absentéisme et faciliter la réinsertion lorsque les travailleurs quittent leur emploi. Notre tâche est de faire de la prévention un élément central de notre politique et de veiller à ce que le médecin du travail conserve l'accessibilité nécessaire pour contribuer efficacement au bien-être au travail.

1 Un lieu de travail sain, condition préalable au Bien-vivre ensemble

L'importance d'un travail faisable et de la prévention : Le médecin du travail joue un rôle essentiel dans la promotion de cette faisabilité pour tous les travailleurs, quel que soient leurs statuts. Un lieu de travail sain augmente l'employabilité et contribue à une sécurité sociale solide. Ce n'est pas seulement dans l'intérêt du travailleur, mais aussi dans celui de la société dans son ensemble.

Nos objectifs sont conformes à ceux des partenaires sociaux : prévenir la désinsertion professionnelle par une prévention ciblée du travail et un profilage des risques. Pour une prévention efficace, il est essentiel que les employeurs impliquent le médecin du travail dans les analyses dynamiques des risques et les visites sur le lieu de travail. Ce contact permet d'évaluer et de traiter avec précision les risques liés au travail, tant au niveau collectif qu'individuel.

Préoccupations spécifiques :

- L'emploi de travailleurs dont la capacité de travail est réduite, comme les personnes âgées ou les travailleurs en convalescence après une maladie ou un accident, mérite une attention particulière.
- Les nouvelles formes de travail, telles que le travail à domicile et l'influence de l'Intelligence Artificielle, nécessitent une adaptation des mesures de prévention. La confusion entre les horaires de travail et la vie privée augmente les risques de problèmes de santé mentale, qui sont différents de ceux rencontrés dans les environnements de travail traditionnels.

- L'impact des changements sociétaux, tels que le changement climatique, la pollution environnementale et la diversité des genres, des origines et des langues, nécessite des approches de prévention globales. L'accent traditionnellement mis sur les risques physiques liés à l'« industrie manufacturière » cède la place à une importance croissante des contraintes mentales et psychosociales.

La prévention requiert une approche flexible, qui estompe la distinction entre « soumission » et « non soumission » à la surveillance de santé. Le maintien des visites sur le lieu de travail et des contacts personnels avec les travailleurs reste nécessaire pour optimiser les mesures de prévention et les rendre plus efficaces.

2 L'épidémie de congés de maladie de longue durée

La situation actuelle : L'un des plus grands défis de la médecine du travail est le nombre croissant de malades de longue durée. La Belgique compte actuellement plus d'un demi-million de malades de longue durée, et les chiffres augmentent chaque année. Les tableaux de l'INAMI montrent que l'augmentation des jours indemnisés pour incapacité de travail en 2019, 2021 et surtout en 2022 a été importante (+8,77%).

Le rôle du médecin du travail : Le médecin du travail occupe une position unique qui bénéficie de la confiance des employeurs et des employés. Cette position rend le médecin du travail indispensable pour encadrer les absences de longue durée pour cause de maladie et faciliter la reprise du travail. Pour être efficace, il faut un cadre juridique clair qui renforce le rôle du médecin du travail dans la réintégration et impose des obligations d'exécution à toutes les parties concernées.

Collaboration et coordination : La reprise du travail nécessite une coopération structurée entre les différentes parties prenantes, notamment les employeurs, les employés, les soins de santé curatifs, les médecins-conseils de l'assurance maladie, les conseillers en prévention, les VDAB/FOREM/Actiris, VAPH/AVIQ/Phare et les associations de patients. Le médecin du travail doit rester l'évaluateur objectif, ce qui souligne sa neutralité et crée un climat de confiance

Proposition d'amélioration :

- Renforcer le cadre juridique de la réintégration et de la force majeure médicale pour mettre un terme à son caractère non contraignant actuel.
- Soutenir le médecin du travail dans la mise en œuvre des politiques d'absentéisme et de réintégration, sans perdre de vue l'importance de la prévention primaire.

3 La pénurie croissante de médecins du travail

Faits et tendances : L'organisation actuelle de la surveillance de la santé est mise à mal par la pénurie persistante de médecins du travail. Année après année, le nombre de médecins du travail en activité diminue, une tendance qui persiste depuis plus de 15 ans. Cette pénurie est due au départ à la retraite de médecins plus âgés, au départ de collègues déçus par la profession, ainsi que du manque d'effectif neuf.

Nécessité de solutions structurelles : Des solutions juridiques et structurelles sont nécessaires pour inverser cette tendance. Des mesures doivent être prises pour clarifier le rôle du médecin du travail et le rendre plus attractif pour les médecins actuels et futurs.

Reconnaissance en tant que spécialité : l'un des principaux obstacles est l'absence de reconnaissance formelle du médecin du travail en tant que spécialiste. Cela entrave l'accès à des outils essentiels tels que, entre autres, l'eHealth et Vaccinnet et limite les possibilités de travailler efficacement. L'obtention d'un code INAMI spécifique permettrait de résoudre bon nombre de ces problèmes et d'améliorer l'intégration dans le système de santé général.

Propositions :

- Créer une reconnaissance légale du médecin du travail en tant que spécialiste, à l'instar des pays voisins.
- Assurer l'accès aux ressources numériques, ce qui favorise l'efficacité et la coopération avec le secteur curatif.
- Accroître la visibilité de la médecine du travail dans la formation médicale de base afin d'encourager les nouvelles candidatures.

4 Efficacité et innovation au sein de la médecine du travail

Redéfinir le rôle du médecin du travail : le nombre d'heures dont dispose un médecin du travail est limité, ce qui nécessite une organisation du travail plus efficace. Cela signifie qu'il faut développer davantage le rôle du médecin du travail en tant que coordinateur et superviseur, avec des responsabilités claires et des tâches déléguées.

Efficacité grâce au travail multidisciplinaire :

- Le médecin du travail devrait coordonner le travail d'une équipe multidisciplinaire de conseillers en prévention, les infirmières, les psychologues et les ergonomes jouant un rôle important dans l'exécution de certaines tâches.
- En utilisant efficacement les informations médicales et numériques, les médecins du travail peuvent se faire une idée plus complète des risques et de la santé des travailleurs.

Importance de la formation et de la délégation : Les infirmiers en santé au travail ont par leur formation de base des compétences utiles pour élargir nos capacités d'information et d'éducation à la santé des travailleurs. Les infirmières et les autres membres du personnel paramédical bénéficieront d'une formation complémentaire, plus spécialisée, pour enrichir leurs compétences et leurs capacités à conseiller les travailleurs et à assister le médecin du travail.

Cela allège la charge de travail du médecin du travail et lui permet de se concentrer sur des moments clés tels que le recrutement, la grossesse et le retour d'une absence de longue durée. C'est dans ces situations, et dans le but de communiquer nos recommandations, qu'un Formulaire d'Évaluation de Santé trouve tout son sens.

Une prévention sur mesure : la fréquence des examens médicaux doit être adaptée aux risques spécifiques d'un lieu de travail et à la carrière du travailleur. Il faut pour cela abandonner les concepts traditionnels de « soumission » et se concentrer sur une surveillance de la santé axée sur la carrière.

5 Intégration dans un paysage de soins de santé intégrés

Collaboration avec les soins curatifs : pour renforcer la position du médecin du travail, des collaborations structurées devraient être mises en place avec les médecins de soins curatifs et les médecins-conseils. Parmi les exemples, citons les consultations en trio entre le médecin généraliste, le médecin du travail et le médecin-conseil, ainsi que l'échange de dossiers de santé au travail dans le cadre de l'eHealth.

Plan de prévention personnel (PPP) : l'élaboration d'un plan de prévention personnel (PPP) peut contribuer à une transition en douceur entre la santé au travail et les soins curatifs. Ce plan, semblable au dossier médical global, tient compte des conditions de travail et des risques de santé propres à l'employé. Un PPP peut être utilisé à vie et reste à la disposition des prestataires de soins curatifs, ce qui réduit la duplication des procédures et des coûts.

Support numérique et analyse des données : Dans un monde numérique, il est essentiel de collecter divers indicateurs pour la prévention primaire, secondaire et tertiaire. Pensons aux données de biométrie et d'hygiène de vie incluant le niveau de stress, aux taux d'absentéisme, au nombre de réintégrations réussies et aux accidents du travail. Cela aide le médecin du travail à piloter et à évaluer la politique de santé de l'entreprise.

Conclusion

L'avenir de la médecine du travail passe par des réformes fondamentales et des mesures concrètes pour renforcer et moderniser le rôle du médecin du travail. Le médecin du travail devrait être reconnu comme un spécialiste, avoir accès aux ressources numériques et pouvoir travailler de manière multidisciplinaire pour améliorer la prévention et la réinsertion. Ces mesures garantiront que la médecine du travail reste une profession attrayante et respectée qui contribue au bien-être de tous les travailleurs et à la résilience de la société.